

N°99

ACTU' AIR

LA LETTRE D'INFORMATION DE FORSIDES

EN BREF

- 30/01/2026 :** Le tableau de bord des risques d'assurance de l'EIOPA fait état d'une stabilité générale malgré des tensions géopolitiques persistantes.
- 01/02/2026 :** Le CAA a publié la [Lettre Circulaire 26/1](#), version révisée de la LC 15/3, qui se veut une étape importante pour renforcer l'attractivité et la compétitivité des produits d'assurance-vie liés à des fonds d'investissement.

TOKENISATION ET LUXEMBOURGEOISE

La tokenisation des Real World Assets (RWA) consiste à représenter des actifs du monde réel – obligations, fonds, immobilier, actifs privés ou collatéral – sous forme de tokens inscrits sur une blockchain. Cette approche ne modifie ni la nature financière des actifs ni le cadre réglementaire applicable, mais transforme l'infrastructure sur laquelle reposent leur émission, leur détention et leur circulation. À l'image de la dématérialisation des titres en son temps, la tokenisation doit être comprise comme une évolution progressive des processus de marché, visant principalement à automatiser certaines opérations, à réduire les frictions entre acteurs et à améliorer la traçabilité et la qualité des données tout au long du cycle de vie des actifs.

Les premiers cas d'usage observés se concentrent sur des actifs standards et fortement opérationnels, tels que les obligations et les fonds, ainsi que sur la gestion du collatéral. À ce stade, les bénéfices recherchés sont moins liés à une liquidité secondaire accrue qu'à des gains d'efficience, de transparence et de fiabilité opérationnelle. Cette réalité conduit naturellement à déplacer le débat de la technologie vers les conditions concrètes de mise en œuvre dans des environnements régulés.

Pour les assureurs et les gestionnaires d'actifs, la tokenisation soulève avant tout des questions de gouvernance, de responsabilité et de maîtrise des risques. La tenue du registre de propriété sur une blockchain, l'exécution de smart contracts et leur articulation avec les systèmes existants déplacent la complexité opérationnelle plutôt qu'elles ne la suppriment. Les enjeux portent notamment sur la responsabilité associée au registre on-chain et sa reconnaissance juridique, l'articulation entre dépositaires traditionnels et solutions de custody digitale, la gouvernance du code des smart contracts – y compris leur modification et la gestion des incidents – ainsi que la capacité à intégrer ces nouveaux flux dans les dispositifs existants de comptabilité, de valorisation, de reporting et de gestion des risques.

Dans ce contexte, la crédibilité d'un projet de tokenisation repose autant sur la robustesse du dispositif de contrôle interne que sur la technologie elle-même. Les exigences de conformité, d'audit et de supervision restent pleinement applicables et doivent pouvoir être démontrées de manière claire et traçable. Cette approche est particulièrement pertinente lorsqu'on s'intéresse à l'assurance-vie luxembourgeoise.

L'assurance-vie luxembourgeoise repose en effet sur des

principes structurants forts : ségrégation des actifs, triangle de sécurité, architecture multi-supports et exigences élevées en matière de gouvernance. Dans ce cadre, la tokenisation n'a pas vocation à remettre en cause les fondements du modèle, mais pourrait contribuer à fluidifier certains processus opérationnels. Elle pourrait notamment améliorer la tenue et la traçabilité des registres d'unités de compte, faciliter la synchronisation des opérations de souscription et de rachat, optimiser la gestion et la distribution des revenus financiers, et réduire les réconciliations manuelles entre assureurs, gestionnaires, dépositaires et administrateurs. L'enjeu central devient alors la qualité et la circulation de l'information entre acteurs, dans le respect strict des exigences de protection du souscripteur et de contrôle prudentiel.

C'est à ce stade qu'intervient un élément clé de toute tokenisation opérationnelle : les oracles. Ceux-ci assurent la connexion entre la blockchain, les systèmes existants et le monde réel. Leur rôle ne se limite pas à la transmission de données financières telles que les valeurs liquidatives ou les prix de marché. Les oracles permettent également d'intégrer dans les smart contracts des informations et des contraintes liées au cadre réglementaire et opérationnel, comme des statuts de conformité ou d'éligibilité des actifs, le respect de limites d'investissement ou de règles internes, des données nécessaires au reporting réglementaire et prudentiel, ou encore des déclencheurs associés à des contrôles ex ante ou ex post.

Dans le contexte luxembourgeois, la gouvernance des oracles devient ainsi un enjeu structurant. La question n'est plus seulement de savoir quelles données sont transmises, mais qui les certifie, sous quelle responsabilité, avec quels contrôles et quelles garanties de fiabilité pour l'audit et le superviseur. La qualité, la cohérence et la traçabilité de la donnée deviennent alors aussi importantes que l'actif tokenisé lui-même.

Finalement, la tokenisation des RWA apparaît comme une évolution progressive et structurante de l'infrastructure financière. Pour l'assurance-vie luxembourgeoise, elle représente avant tout un levier potentiel d'optimisation opérationnelle et d'amélioration de la qualité de la donnée, plutôt qu'une rupture du modèle existant. À court terme, les infrastructures tokenisées coexisteront avec les systèmes traditionnels. À plus long terme, elles pourraient devenir un standard de marché, largement invisible pour l'investisseur final mais déterminant pour l'organisation des acteurs. Dans cette trajectoire, la maîtrise de la gouvernance, des risques et de la conformité – en particulier autour des oracles et de la donnée réglementaire – constitue un facteur clé de succès.

Indice	MSCI World	Eurostoxx 50	Euribor 1 an	Bund 10 ans
Cours de l'indice au 31/01/2026	4.527,59	5.947,81	2,23%	2,84%
Variation YtD	2,19%	2,62%	-1 bps	-2 bps



For you. By your side.

Forsides Luxembourg

+352 24 69 90 42
+32 485 40 70 54 (Actuariat)
+352 621 707 513 (Business analysis)
communication@forsides.lu

26, Bd Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

LES DERNIERS ACTU' AIR :

Actu' Air n°98 : [Novembre 2025](#)

Actu' Air n°97 : [Octobre 2025](#)